

40e FESTIVAL du FILM NATURE & ENVIRONNEMENT



Règlement dépôt des films

L'esprit des 50 ans du festival

Cet anniversaire est l'opportunité de faire un état des lieux sur les évolutions environnementales et les engagements de FNE Isère dans la protection de la nature. Il sera l'occasion de débats sur les différentes possibilités d'actions selon les échelles.

Les valeurs de l'événement sont : **émerveillement, découverte et engagement.**

Préambule :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 – Principes Généraux

Le Festival du Film Nature & Environnement est un événement organisé par France Nature Environnement (FNE) Isère. L'événement se déroulera entre **fin novembre et début décembre 2026 dans différents lieux de l'agglomération grenobloise.**

Les films sont diffusés dans des salles de cinéma ou de spectacle devant un public scolaire et grand public. Ils sont aussi diffusés à l'occasion du Festival du Film Nature & Environnement en tournée en Isère de mars à juin 2027 avec l'accord des ayants droit.

Article 2 – Ligne éditoriale

Le Festival du Film Nature & Environnement souhaite proposer au public une programmation constituée de films documentaires sur la nature (faune, flore et milieux naturels) et l'environnement (alimentation, agriculture, utilisations des ressources etc.).

Pour cette prochaine édition, la volonté est de mettre en avant d'une part la diversité des écosystèmes et d'autre part les rapports humains à la nature dans un objectif de questionner nos modes de vie. Le festival est un outil de sensibilisation qui tend à inciter les publics à se questionner sur leurs rôles vis à vis de la préservation de l'environnement.

Seront privilégiés les films ayant une éthique sociale, environnementale et naturaliste autant dans la réalisation que dans le message promu. Au-delà de la qualité de réalisation technique (son, image, musique, montage etc), une attention particulière sera portée aux films faisant preuve de créativité.

Critères d'élaboration de la programmation

Ces orientations sont indicatives et ont pour objectif de faciliter le travail de pré-sélection par l'équipe du festival ainsi que le travail de programmation finale.

- Films nature
- Films ou documentaires animaliers
- Films environnement sur les thématiques de l'alimentation, l'agriculture et l'utilisation des ressources en eau, halieutiques et forestières.
- Film sur les mers et les océans
- Films nature et environnement pour enfants
- Films de conciliation des usages et des activités avec la nature
- Films sur les différents rapports anthropologiques à la nature
- Films sur les inégalités d'accès à la nature et les effets associés

Éthique et exemplarité :

- Attention portée à l'utilisation de l'avion comme mode de transport.
- Films avec des animaux sauvages libres non appâtés et filmés dans leur milieu naturel.
- Attention portée au non dérangement des espèces sauvages.
- L'utilisation de moyens techniques type hélicoptère ou motoneige pour la réalisation du film doivent être signalés et seront pris en compte dans le cadre de la sélection.
- La programmation du festival se doit d'être accessible au plus grand nombre de personnes. Un maximum de soirées présenteront des films sous-titrés en français. Une attention particulière sera portée sur ce point.

Article 3 – Comité de programmation

Le comité de programmation est composé de sept membres. Il est paritaire :

- **trois membres « Spécialisés »** issus de l'association France Nature Environnement Isère.
- **quatre membres du « Bénévoles »** via un appel à bénévole avec une recherche de mixité et diversité permettant d'avoir des membres le plus éclectique possible.

Le Comité de programmation regarde les films et est responsable du choix de la sélection.

Article 4 – Condition de dépôt

Les films sont admissibles en sélection sur les critères suivants :

- Durée comprise entre 1min et 80 min maximum
- Films quasiment finalisés (montage définitif avec voix off et dialogues définitifs) au moment du dépôt sur film doc dépôt.
- Fichier du film finalisé à transmettre avant le 23 août.

4.1 Dépôt des films :

Lors du dépôt des films, le dépositaire s'engage à donner le maximum des documents suivant :

- Nom Prénom du réalisateur
- Producteur
- Durée du film
- Liste des protagonistes

- Votre film fichier sans sous-titres au format .MP4 HD + fichier srt pour les films français
- Votre film sous-titré en français s'il n'est pas en français au format .MP4 HD
- Un synopsis pour insérer dans notre programme
- L'affiche Officielle
- Des photos d'illustrations de votre film afin que nous puissions les insérer dans notre programmation, au format paysage et portrait
- Un lien vers un teaser public (youtube ou vimeo)
- L'accord ou non (accord écrit) de diffusion lors du festival en tournée en Isère de mars à juin 2027

Si ces informations ne sont pas disponibles lors du dépôt du film, en cas de sélection, le dépositaire s'engage à fournir tous les compléments nécessaires à l'organisation du festival de film.

Pour les films français, si les sous-titres ne sont pas encore existants, merci de nous informer si vous êtes en mesure de les réaliser pour le 23 août.

Article 5 – Compétition

5.1 les prix :

Le festival du Film Nature & Environnement est une compétition de film avec 6 prix attribués.

Le hérisson d'or, le hérisson d'argent, le hérisson de bronze, le choupiisson (court métrage), le prix du jeune public (vote des scolaires) et la nouveauté pour les cinquante ans est le prix du public.

Ce prix sera le résultat des votes du public réalisés tout au long de la semaine.

5.2 le jury :

Le jury est composé de **cinq membres bénévoles de FNE Isère et de ses associations fédérées.**

Il s'engage à regarder l'ensemble de la sélection et à participer aux réunions de délibération pour décerner le palmarès.

Article 6 – Soutien à la réalisation

FNE Isère porte un engagement de soutien à la création audiovisuelle autour des films nature. Le budget du festival est toutefois limité, la sélection sera conditionnée par les droits de diffusion demandés par les ayants droits.

Article 7 – Cession des droits des films

En cas de sélection, les droits des films seront négociés (ou non) et contractualisé entre FNE Isère et les ayants droits (devis, facture).

Aussi, le comité d'organisation sera libre d'utiliser en partie des images de votre film pour :

- Le teaser officiel de l'édition 2027 du Festival du Film Nature & Environnement et tout autre format de communication.
- La programmation du Festival du Film Nature & Environnement en tournée en Isère de mars à juin 2027. Contact sera pris avec les ayants droits afin de convenir d'une éventuelle diffusion dans ce cadre spécifique.
- Toute diffusion fera l'objet d'une contractualisation.